

**BLOSSEVILLE-SUR-MER****Réunion du 15 avril 2024**

Pascal Vanier ouvre la séance en rappelant que ce conseil a été convoqué pour approuver les comptes 2023 et arrêter le budget 2024 de la commune, selon l'ordre du jour adressé le 5 avril. Il propose que les 2 derniers points de cet ordre du jour (Subventions aux Associations et Convention nids d'hyménoptères) soient traités dans une séance ultérieure, ce qui est accepté.

Pascal Vanier souligne les conditions compliquées dans lesquelles les documents comptables et budgétaires ont été établis, du fait de l'absence de la secrétaire de mairie depuis plusieurs jours. Les travaux nécessaires ont néanmoins pu être menés à bien grâce à l'expertise et l'implication de Laurence Maurique, que le maire remercie chaleureusement.

Il informe qu'une réunion du conseil se tiendra début juin pour traiter les points qui n'auraient pu être suffisamment approfondis du fait des délais courts d'établissement du budget.

Le maire quitte la séance après avoir donné la parole à Dominique Clastot, doyen d'âge de l'assemblée, pour la présentation du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif, établi par la commune, fait ressortir les éléments suivants.

Fonctionnement :

- Dépenses 233 710,19 €
- Recettes 227 461,39 €
- Solde négatif - 6 248,80 €

Investissement :

- Dépenses 158 089,59 €
- Recettes 174 188,09 €
- Solde positif + 16 098,51 €
-

Compte tenu des soldes antérieurs :

- Excédent de fonctionnement 79 556,98 €
- Déficit d'investissement 47 710,21 €

Les soldes cumulés à fin 2023 sont :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| - Excédent de fonctionnement | + 73 308,18 € |
| - Déficit d'investissement | - 31 611,70 € |

Ce compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie.

Laurence Maurique donne ensuite des détails et répond aux questions sur les principaux chapitres de ces comptes.

Elle souligne notamment qu'en section de fonctionnement, l'année 2023 a vu le rattrapage de certaines dépenses au titre des exercices précédents (participations au collège pour près de 15000€, cotisations retraite du personnel pour 4000€). Il reste une charge de taxes foncières de l'ordre de 3000€ au titre des exercices 2022 et 2023 qui est reportée. Certaines recettes (mineures) comme des concessions de cimetières et des loyers seront encaissées sur l'exercice suivant.

Ces éléments doivent être pris en compte pour apprécier le juste niveau des dépenses de fonctionnement 2023, sensiblement équivalent à celui de 2022.

Les dépenses d'investissement traduisent le rythme d'avancement et de facturation des travaux de l'église.

Il est ensuite procédé aux votes :

- **du compte administratif, adopté à l'unanimité**
- **de l'affectation des résultats, approuvée à l'unanimité**

BUDGET PRIMITIF 2024

1) Approbation des Restes à Réaliser (RAR)

Pour la section d'investissement, l'examen des dépenses payées et recettes encaissées en regard des engagements pris et reçus par la commune, conduit à reporter les dépenses et recettes suivantes, liées aux travaux de l'église :

RAR Dépenses

- Chapitre 20 Etudes 11000 € (maîtrise d'œuvre = architecte)
- Chapitre 23 Travaux 513692 € (entreprises Lanfry, Derny, Boucher-Jaillette)

RAR Recettes

- Chapitre 16 Subventions 565420 € (DRAC, DSIL, Département, CCCA)

Ces Restes à Réaliser sont approuvés à l'unanimité.

2) Budget de fonctionnement

Il est décidé que l'excédent de fonctionnement cumulé antérieur (73 308,18 €) reste à part des recettes courantes de l'exercice. Il n'est donc pas nécessaire d'afficher en contrepartie

un poste de dépense correspondant à cet excédent (jusqu'ici le poste « entretien des bâtiments »).

En préambule Pascal Vanier tient à souligner le caractère préoccupant de la diminution des dotations reçues par la commune (Dotation Générale de Fonctionnement DGF, Dotation de Solidarité Communautaire DSC).

Il expose les conclusions de l'analyse qu'il a menée sur la Dotation de Solidarité Communautaire.

- La DSC de la commune de Blosseville a été en recul constant, passant de 89 000€ en 2016 à 61503 € en 2024, alors que les charges ont augmenté du fait de l'inflation.
- L'enveloppe globale de la DSC, restée inchangée lors de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre CCCA, n'a pas été revalorisée de l'inflation depuis.
- Avec cette enveloppe fermée, toute attribution supplémentaire à des communes en croissance de population (réelle ou corrigée) entraîne une baisse pour les autres. En 2024, sur 62 communes, 35 vont recevoir moins que l'an passé en valeur absolue, et 59 si on tient compte de l'inflation.

Pascal Vanier a récemment fait part de ce constat au Conseil Communautaire. Une commission ad hoc sera prochainement réunie sur ce sujet

Les membres du Conseil passent ensuite en revue les postes du budget de fonctionnement.

A noter :

En dépenses

- Utilisation d'un compte dédié (Bois et Forêt) pour compenser l'excédent de l'année (14603,61€).
- Au chapitre Dépenses de personnel, malgré la prise en compte de la décision modificative du 13/12/23 actant un transfert de 13600 € depuis le chapitre 11, les réalisations de dépenses excèdent le budget, et ce pour la deuxième année consécutive. Ces dépassements ne sont pas autorisés et doivent être considérés comme des exceptions.
- La participation de la commune au SIVOS (23000€ pour 15 élèves) n'apparaît pas dans les dépenses puisqu'il est proposé qu'elle soit intégralement fiscalisée (sur le rôle du foncier bâti) – voir plus loin- Elle ne l'avait été qu'à hauteur de 5000€ en 2023.

En recettes

- Baisse des dotations de l'État ou de la CCCA de près de 16000€ (-10%) par rapport à 2023
 - DGF : 39000€ contre 47000€ (-18%)
 - DSC : 61503€ contre 63508€ (-3%)
 - DMTO (Droits de mutation) et FDPTP (Fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle) 36000€ contre 40899€ (-12%)

- Impôts directs perçus par la commune : augmentent d'un peu plus de 10000 € (+22%) par rapport à 2023

Ce chiffre reflète une augmentation des taux des différentes taxes qui est proposée

- Foncier bâti : de 35% à 38,66%
- Foncier non bâti : de 8,67% à 9,58%
- Taxe d'habitation : de 4,47% à 4,94% pour le taux de base, de 7,15% à 7,9% compte tenu de la majoration de 60% votée en juillet 2023
- Cotisation Foncière des Entreprises CFE : de 7,4% à 8,17%

Une discussion s'engage sur les différentes augmentations de fiscalité impliquées par ce budget (SIVOS 23000€ - Taxes 10000€) importantes au regard des montants 2023 (SIVOS 5000€ - Taxes 47544€).

Pascal Vanier rappelle qu'il s'agit d'une nécessité pour que la commune puisse retrouver des marges de manœuvre pour de futurs investissements. En effet, le niveau des dépenses semble incompressible sauf à toucher aux dépenses de personnel (et donc à reconsidérer dans le futur le nombre d'heures de secrétariat).

Il souligne que la fiscalisation de la contribution SIVOS est votée chaque année, donc réversible si la situation financière s'améliorait.

Après discussion, les conseillers se prononcent à l'unanimité pour :

- **la fiscalisation de la contribution au SIVOS**
- **l'augmentation des taux d'imposition telle que présentée ci-dessus**

3) Budget d'investissement

Les montants alloués à la fin du chantier de restauration de l'église ont été vus plus tôt lors de l'adoption des restes à reporter.

Les autres dépenses proposées en 2024 concernent :

- Le permis d'aménager les terrains derrière l'église (15000€)
- L'enherbement du cimetière (10000€)
- La réfection du sol de la salle des fêtes (16000€)

En recettes figurent :

- Les ventes de 2 parcelles de terrains pour lesquelles un accord avec les acheteurs a été signé (25000€)
- Le remboursement du Fonds de Compensation pour la TVA sur les facturations 2022

Compte tenu du déficit reporté de 31611€, l'ensemble de ces propositions et des restes à reporter conduirait à un solde positif. Par prudence, deux postes de dépenses dédiés sont créés aux chapitre 20 (« droit de superficie » 13000€) et 21 (« terrains de gisement ») pour un total de 9558€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **ADOPE le budget primitif 2024 pour un montant de dépenses et de recettes de fonctionnement de 224 850 € et un montant de dépenses et de recettes d'investissement de 633 269 €**

Le maire renouvelle ses remerciements à Laurence Maurique dont le travail a permis l'adoption des compte et budget en temps et heure.

Questions diverses

Ramassage des ordures ménagères :

Pascal Vanier informe qu'à compter du 1^{er} juin, le ramassage des ordures ménagères par les services de la CCCA se fera le mercredi matin. Un container a été installé au point de collecte près de la salle des fêtes.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi):

Laurent Liot informe que, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la CCCA est en cours de finalisation et sera soumis aux Conseils Municipaux. Dans ce cadre une revue des différents éléments de patrimoine bâti (clos-masures, bâtiments pouvant changer de destination) et naturel est à faire et retourner à la CCCA avant le 28 juin.

Afin que les conseillers puissent examiner ces documents et se prononcer, une réunion sera organisée :

- Le lundi 27 mai à 18h30
- Ou à défaut le jeudi 16 mai à 18H30

Laurent Liot confirmera dès que possible cette date et enverra les documents de travail.